

Délibération 2023-41

Point de l'ordre du jour : V 5.4

Objet : Immobilier : projet de logements étudiants

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le recueil des normes comptables pour les établissements publics.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve la mise en réserve d'une partie du fond de roulement en faveur du projet de logements étudiants à hauteur d'un (1) million d'euros, tel que présenté dans la note annexée à la présente délibération.

Nombres de votants :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 décembre 2023.

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay


Nathalie CARRASCO

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA - 15/12/2023 - D.2023-41

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
11/01/2024

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

Note relative à la mise en réserve sur le fonds de roulement de la somme de 1 million d'euros en faveur du logement étudiant

Madame, Monsieur,

Depuis l'arrivée sur le plateau de Saclay, l'ENS fait face, comme ses homologues du campus, à des difficultés en matière de logement pour ses étudiants. Avec l'installation sur le plateau de nouvelles entités universitaires, la crise s'est amplifiée en cette rentrée 2023. Les places proposées à l'ENS au sein du GUPS (structure chargée de la gestion du logement étudiant sur le plateau) a été ainsi réduite de 550 places en 2022 à 390 en septembre 2023 (rappelons pour mémoire qu'un courrier de 2016 du Président du CROUS au directeur de l'ENS mentionnait que l'ENS disposerait de 1200 lits à son arrivée sur le plateau de Saclay). De nombreux étudiants ont donc connu des situations très précaires en cette rentrée tandis que quelques étudiants internationaux ont été contraints de renoncer à la poursuite de leurs études à l'ENS. Les conditions dégradées de logement se sont prolongées jusqu'aux vacances de la Toussaint et ont pu avoir des conséquences sur la scolarité de nos élèves et étudiants.

Si les difficultés de logement des étudiants constituent désormais un phénomène national, la situation sur le Plateau de Saclay est connue des futurs étudiants et de leurs parents. Pour l'ENS, elle constitue un risque majeur de perte d'attractivité par rapport aux autres grandes écoles et ENS en France qui disposent, en propre, d'un parc de logements pour loger notamment les étudiants de première année. Aujourd'hui, notre école n'est plus en mesure d'offrir cette sécurité à ses élèves de première année.

Face à cette situation particulièrement difficile, les pouvoirs publics se mobilisent. Ainsi, le sous-Préfet de Palaiseau a convié, début octobre, l'ensemble des parties prenantes pour évoquer la situation et tenter de trouver des solutions de court et de plus long terme. Dans ce cadre, il a notamment annoncé la rédaction d'un schéma directeur du logement étudiant pour le mois de juin 2024 et a encouragé les écoles et universités à contractualiser avec des partenaires privés pour sécuriser le parc de logement tout en demeurant dans le GUPS.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de mettre en réserve 1 million d'euros du fonds de roulement afin de pouvoir saisir rapidement des opportunités qui se feraient jour que ce soit dans le cadre de projet de construction de logement étudiant, en particulier dans un cadre mutualisé avec l'université Paris-Saclay, ou sous la forme d'une prise à bail de logements auprès notamment de bailleurs sociaux.

Le cas échéant, la mobilisation de ces fonds sera soumise à approbation du Conseil d'administration.